

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

29 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai à vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance extraordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire

Etaient présents : Sébastien POUX, Abilio GABRIEL, Nicolas DUPRAT, Maud KUCZMA, Sandra SAMPAIO, Stéphanie COULOMB, Thierry BONCOURRE, Patricia MOUSSONNE, Sabrina DMYTRIAT, Mylène AGUILA

Etaient absents/excusés : Jérôme PUCHOIS, Aziz CHIBLI

Pouvoirs :

Philippe MARAIS a donné pouvoir à Stéphanie COULOMB

Mathieu FORMOSA a donné pouvoir à Sandra SAMPAIO

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Abilio GABRIEL

Mme Nathalie LOUBIERES, secrétaire de Mairie, était présente.

Monsieur le Maire annonce les pouvoirs et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1 - Arrêt du procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2024

N'ayant pas de remarques, Monsieur le Maire arrête le procès-verbal du 8 avril 2024.

2 - Délibérations

3-1-2024 Délibération sur la dénomination de deux nouveaux noms de rues

Monsieur le Maire informe la nécessité de création de 2 nouveaux noms de rues suite à la construction de 5 maisons.

Monsieur le Maire propose :

- Impasse de Fossat car la ferme juste à côté se nomme la ferme Fossat.
- Impasse Belle Vue car la vue est belle depuis ce lieu

Monsieur le maire passe au vote à scrutin public

Voté à l'unanimité des membres présents

3-2-2024 Délibération sur la création d'une aire de jeux et demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Monsieur le Maire présente les devis de BP URBAIN et ALTRAD.

Après étude des devis avec les jeux identiques, le conseil décide de choisir l'entreprise ALTRAD :

- Un Flèche 3-12 ans



- Un parc tropique



- Un circuit équilibre



- Un banc
- Une corbeille

Pour un montant total de 11 799.60 € TTC soit 9 833.00 € HT

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise GALY-LAYBAX concernant le terrassement pour : des aires de jeux, de l'espace multi-jeux et terrains de pétanque. Le devis global s'élève à 22 506.00 € HT soit 27 007.20 € TTC. Il faut également compter dans ce devis le chemin d'accès le long de la route de

Marsoula et une aire de parking quasiment en face du lotissement Bouragde. Ceci afin d'éviter de déranger les loueurs de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire passe au vote à scrutin public.

Les entreprises ALTRAD ET GALY-LAYBAX sont retenues à l'unanimité des membres présents. Une demande sera demandée au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

3-3-2024 Délibération sur la création d'une aire de jeux et demande de subvention au Conseil Régional

Même devis choisis que le point 3-2-2024 mais une demande d'aide auprès du conseil régional sera faite.

3-4-2024 Délibération sur la création d'une aire de jeux et demande de subvention à la CAF

Même devis choisis que le point 3-2-2024 mais une demande d'aide auprès de la CAF sera déposée.

3-5-2024 Décisions modificatives

Monsieur le Maire présente les décisions modificatives ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	3 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 000.00 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		3 000.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		3 000.00 €

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros		5 000.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		5 000.00 €
D 21538 : Autres réseaux	5 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 000.00 €	

Monsieur le Maire passe au vote à scrutin public.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

3-6-2024 Election d'un délégué titulaire au Syndicat des Coteaux suite à une démission

Monsieur le Maire informe au conseil que suite à la démission de Jérôme PUCHOIS, délégué titulaire au Syndicat des Coteaux. Il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection.

Nicolas DUPRAT se propose.

N'ayant pas d'autres candidats, Nicolas DUPRAT est élu délégué titulaire au Syndicat des Coteaux.

3 - Questions diverses

- **Nouveau photocopieur pour la nouvelle mairie** : Monsieur le Maire présente au conseil une proposition concernant l'entreprise TOSHIBA. Cette offre est en location et valable jusqu'au 31 mai 2024. Passé ce délai, l'offre double. Ce nouveau photocopieur aura l'option pliage/agrafage automatique. Le coût mensuel de location est 227 € HT au lieu de 407 €. **Coût copies** : *noir et blanc* : 0.005 cts d'euros et *couleur* : 0.0501 cts d'euros. Le projet du photocopieur actuel sera défini en septembre : projet peut être de le laisser à disposition des associations.
- **Projet de restaurant au sein de la mairie actuelle** : Monsieur le Maire informe que les personnes intéressées pour ouvrir le restaurant vont finalement revoir leur projet et se déplacent en mairie vendredi 31 mai.
- **Acquisition des parcelles situées à l'entrée du village**, appartenant à BLANC Jean-François, BLANC Florence et AIMAR Jacqueline :
Signature vendredi 31 mai de l'acte
- **Planning élections** : Monsieur le Maire fait passer le planning afin que les élus se positionnent.
- **Nouvelle mairie** : Etat d'avancement sur la nouvelle mairie par Thierry BONCOURRE : Placo en cours. Projet de déménagement en octobre 2024.
- **Rétrocession du lotissement Bourgade** : **Mylène AGUILA** sollicite le conseil afin d'envisager la délibération de reprise au prochain conseil municipal suivi d'une signature chez le notaire.

- **Stéphanie COULOMB** informe que des habitants s'interrogent sur la coupe des « banquettes des fossés » chemin de Marsoula. **Monsieur le Maire** répond que Patrick est en arrêt maladie et Michel fait son possible. Cette coupe est prévue.

- **Sébastien POUX** : Mise en place du panneau lumineux ; Il sollicite les élus de lui envoyer des informations. Il souhaiterait qu'un mail soit adressé aux associations afin qu'elles envoient leurs manifestations à diffuser.

Séance levée à 21h00

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Le Maire

Le (ou la) secrétaire de séance